

Évaluation à mi-parcours du Projet
FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de
Mangroves du Sénégal au Bénin
(PAPBio C1-Mangrove)

RAPPORT FINAL

Juillet 2022



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

I.1 Le Projet (PAPBio C1-Mangroves) constitue l'une des composantes du Programme PAPBio (ROC/FED/039

globale des experts sous régionaux, attestent de la perception globalement positive de l'intervention au regard de leur défis et besoins.

! Le projet ne souffre d'aucune lacune dans son alignement aux politiques et stratégies pertinentes de l'UE et des pays d'intervention. Il s'inscrit dans le droit fil des Objectifs d'Aichi de la Convention sur la Diversité Biologique CDB ratifié en 1994, l'Agenda 2030 de l'ONU, l'objectif opérationnel 07 du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) de 2016. Il s'articule parfaitement au cadre stratégique de l'UE pour lequel, il contribue aux objectifs spécifiques du Domaine thématique «

! Des lacunes son constatées dans le processus de contractualisation à l'entrée, en lien, principalement, avec le défaut de statut juridique du collectif 5Delta ayant conduit dans, un premier temps, au choix d'Eclosio comme représentant, puis au recours, en cours de mise en

! Le dispositif de sélection et de gestion des subventions reste à été amélioré en capitalisant sur les limites et faiblesses constatée lors du premier processus de sélection. La technologie utilisée (plateforme informatique élaborée à cet effet) et la question de la langue ont constitué des contraintes majeures. A l'issue de la sélection, le processus de

- ! à la longueur du processus de formalisation de l'avenant intervenu en cours de mise en œuvre du projet, donnant la qualité de codemandeur à UP, GRDR et Kinomé en même temps qu'Eclosio ;
- ! au déficit d'animation du projet compte tenu du temps consacré par le coordonnateur de l'UGP à la réalisation d'activités au Mono-Volta du fait notamment des lacunes notées dans l'assistance fournie par le bureau de Ghana. A cela s'ajoute le déficit de staff time pour le projet compte tenu du volume de travail nécessaire ;
- ! aux lacunes liées à la composition et au niveau de représentation des membres du comité

dans ses différentes composantes. Il est aussi préconisé d'annexer à celle-ci un projet de plan de dépense pour l'ensemble de la durée de vie restante du projet incluant la période de prolongation. Cette recommandation tient également compte de la nécessité d'optimiser les conditions de mise en œuvre et de renforcer l'efficacité du portefeuille de projets subventionnés suite au premier appel à projet et qui feront l'objet d'avenant comme du reste les projets en cours de sélection.

Recommandation n°2 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour, d'une part, intégrer dans la composition de son comité de pilotage tous les membres pertinents et, d'autre part, prendre les mesures nécessaires au plan institutionnel pour garantir un niveau optimal de représentation dans cette instance de pilotage stratégique. A cet effet, il est préconisé de procéder à la révision du manuel de procédures pour y introduire des dispositions relatives à l'intégration de membres pertinents (nouveaux codemandeurs, représentants des ministères de l'environnement des pays couverts).

Recommandation n°3 : Le projet devrait, dès validation du rapport, prendre les dispositions pour accompagner les plateformes nationales dans l'identification de structures faitières capables de porter la mise en œuvre de leur plan d'action annuel. Cette option permettra de contourner la difficulté pour le projet de mettre directement à disposition des ressources aux dites plateformes, compte tenu de leur statut juridique. A cet effet, il est préconisé de prendre les dispositions pour l'inscription de ce point aux prochaines Assemblées générales des dites plateformes.

Recommandation n°8 : Le projet devrait renforcer ses outils et ses capacités de suivi-évaluation pour optimiser son efficacité et sa contribution aux résultats. Pour ce faire, il est recommandé de procéder à une révision de la matrice de performance du projet en vue d'améliorer la pertinence des indicateurs et de leur cible. De même, le projet devrait continuer son effort de renforcement de capacité des acteurs en charge du suivi-évaluation sur l'ensemble du dispositif. Enfin, il est préconisé de revoir la périodicité des rapports à fournir par les projets subventionnés

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9

I. CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION

1.1 La présente revue à mi-parcours (RMP) porte sur le Projet FED/2018/399-416 Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin (PAPBio C1-Mangrove) couvrant la période du 16 juillet 2019 au 15 juillet 2023. Le projet fait l'objet d'un Contrat de subvention signé en juillet 2019 sous le n°2017/039-269 entre l'Union Européenne et l'UICN

et des concertations transfrontalières et (iv) de l'organisation d'activités d'échanges scientifiques, techniques, éducatifs et culturels à l'échelle des paysages transfrontaliers.

7.1 Le résultat 2 « des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels

Figure n°01 : Modèle logique reconstitué du projet PAPBio C1-Mangroves

10.! Pour la mise en œuvre du projet, un budget global de 9.900.000 euros est prévu. Le financement du projet est assuré en grande partie par l'UE qui contribue à hauteur de 8.910.000 euros mobilisés par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) dans le cadre du programme relatif à la biodiversité et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Les modalités d'exécution de la subvention sont fixées par le contrat qui prévoit en son article 4, la libération du financement en trois paiements avec un versement initial de 2.131.610 euros suivi d'un deuxième versement de 5.887.390 euros et du solde de 891.000 euros³. En plus de la subvention de l'UE, représentant 90% du financement, le budget du projet est complété par la contribution des codemandeurs pour un montant de 990.000 euros. Il s'agit des contributions de l'UICN de 369.467 euros, de Wetland International à hauteur de 354.663 euros et enfin, du collectif 5Delta pour un montant de 265.900 euros.

11.! La part la plus importante (58%) du budget du projet, représentant un montant de 5.830.000

paysage Rivières du Sud avec 24% du budget soit un montant prévisionnel de 2.369.835,33 euros. Il s'agit

Tableau n°01 : Questions évaluatives par critère

Critères	Questions évaluatives
----------	-----------------------

PPC en raison d'un pays par paysage est un temps fort de la mission. Le choix des pays visités s'est fait sur la base d'un échantillonnage raisonné tenant compte de la nécessité de couvrir les 4 paysages⁵ du niveau de réalisation des activités du projet à l'échelle des pays. Sous ce rapport, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Sierra-Leone, le Bénin, ont été

II. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

26.! Cette partie du rapport décline les principaux éléments de constat, d'analyse et de conclusion de l'évaluation. L'analyse des données collectées s'est faite suivant le référentiel retenu dans le cadre d'évaluation. Les constatations et conclusions évaluatives sont déclinées par critère évaluatif. Ces dernières constituent les réponses apportées aux différentes questions traitées par l'évaluation. Elles découlent de la triangulation des données qualitatives et quantitatives collectées et de leur analyse dynamique. Ainsi sont présentées, tour à tour, les conclusions relatives à (i) la pertinence et la cohérence du projet ; (ii) l'efficacité et les effets de l'intervention; (iii) l'efficacité et les facteurs explicatifs du niveau de performance du projet et (iv) la durabilité du projet.

II.1. Pertinence et cohérence du projet

27.! L'évaluation de la pertinence consiste en l'appréciation du bien-fondé du projet au regard des besoins de ses bénéficiaires et de la mesure dans laquelle sa conception s'est révélée appropriée pour assurer sa pleine efficacité et garantir un niveau optimal d'atteinte de ses objectifs de développement. A ces questions évaluatives s'ajoute celle de la cohérence qui à l'analyse cherche à apprécier le niveau d'alignement du projet aux stratégies de l'UE en matière de gestion de l'environnement et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres.

28.! L'analyse des données collectées permet de noter que (i)

renforcement de l'efficacité de la gestion des AP, des fonds de subvention

avec un écosystème d'OSC faiblement structurées n'ont pu accéder à une masse critique de subventions. De même, la technologie utilisée, (plateforme informatique) élaborée à cet effet, et la barrière de la langue, ont constitué des contraintes significatives⁹ et à forte incidence sur la qualité des propositions ;

- ! des modalités de contractualisation et financement des projets subventionnés avec notamment l'option de décliner les contrats sur une base annuelle avec une possibilité d'avenant. Aussi, est-il

d'un Plan d'action. Ce plan d'action est porté par la Convention d'Abidjan à l'échelle de la région dans le cadre d'un protocole additionnel dédié aux écosystèmes de mangroves.

même dans le Grand Mano (Sierra Leone, Libéria). Toutes ces plateformes et les COPPC mis en place, se sont dotées de plans de travail qui n'ont pas connu de début de mise en œuvre, faute d'accès au financement nécessaire.

56.! De façon générale, les plateformes n'ont pas encore mis en œuvre leur cahier de charges et leur plan d'actions. Cette situation s'explique dans de nombreux cas par la longueur de leur processus de constitution et de mise en place. Elle s'explique également par leur défaut de formalisation juridique qui constitue une condition suspensive quant à la mise à disposition des fonds prévus conformément aux procédures applicables. Il faut relever qu'un budget de 400.000 euros est prévu pour la mise en place des plateformes et

fait que la plupart des activités cul

65.

populations locales et de l'implication de la Mairie de Sokone. Elle bénéficie également de la contribution de l'IST positionnée en co-financeur du projet. En revanche, comme pour les autres projets, le retard au démarrage et le décalage des activités à la prochaine saison des pluies pourraient avoir un impact sur la date de fin du projet.

73.! Au moment de la revue, aucun site n'est identifié pour proposition, en vue de la constitution de dossier pour classement en site RAMSAR. Cette situation est liée l'existence de nombreux sites déjà classés RAMSAR et la rareté de sites susceptibles d'être proposés dans les différents paysages. Toutefois,

II.2.3. Valorisation durable des ressources des AP au profit des populations et résilience au changement climatique

79.! Compte tenu du poids des subventions et de leur transversalité dans l'activité du projet, sont présentés, d'une part, les indicateurs de la composante portant sur ses autres volets avant de consacrer des développements à la présentation et l'analyse du portefeuille de projets appuyés par le fonds de subvention. Dans ce cadre, des avancées mitigées sont notées en matière de mise en place des conditions de renforcement de la résilience des populations.

2.2.3.1. Mise en place des conditions de renforcement de la résilience des populations

80.! Au moment de l'évaluation, aucune étude pilote pluridisciplinaire visant à déterminer les valeurs économiques, sociales et culturelles des services et biens fournis par les écosystèmes des mangroves n'a été réalisée dans les 4 paysages. Toutefois, des thématiques sont en cours d'identification avec les plateformes nationales et transfrontalières pour la réalisation des études à court terme (2022). Il est également relevé l'existence d'initiatives d'études conduites par le collectif 5Deltas dans le paysage « Rivières du Sud » dans le cadre du projet « *climangrove* » du collectif en partenariat avec l'IBAP et WIA. Au Grand Mano, une étude de faisabilité a été réalisée sur le potentiel du *Sherbro River Estuary* sur le carbone bleu porté par plusieurs acteurs (NPAA-CTF-WIACO, EU/SL). De même, les résultats des études menées sur la thématique par les universités du Bénin sont capitalisés pour orienter l'étude à mener dans le paysage du Mono-WInini 10(81e)Au

84.!

entités sélectionnées à cet effet. Il s'agit de Declic avec Emank-Projet d'amélioration de la gestion communautaire des forêts de Mangrove en Casamance. Au Mono-Volta, le consortium AHD et Agbo-Zegue est subventionné à cet effet dans le cadre du projet de renforcement des capacités de gestion par l'autorisation des associations, groupes d'usagers, ONG locales pour une gestion durable des écosystèmes de mangrove dans le Chenal de Gbaga et dans le Système Lagunaire (Togokome). De même, l'Agence régionale de développement (ARD) de Fatick bénéficie d'une subvention pour la mise en place d'un système d'information environnementale sur le Grand Saloum. Au paysage du Grand Mano, *Greenlife* est subventionnée dans le cadre de son projet « renforcer la capacité et la résilience des parties prenantes pour s'adapter aux impacts du changement climatique dans l'estuaire de la rivière *Sherbro*, district de Bonthe, Sierra Leone ». De façon générale, les avancées dans la réalisation des plans d'intervention tournent autour de la préparation de diagnostics et la définition de schéma de renforcement de capacités des associations, groupes d'usagers et ONG locales. Par ailleurs, des initiatives parallèles de renforcement de capacités ont été menées depuis le début par les membres du collectif 5Deltas

Figure n°06 : Volume global de financement et nombre de projets financés par pays

92.! Le montant de subvention alloué par projet et par pays présente des variations relatives, liées, notamment, au type de projets. Il est noté une forte corrélation entre la qualité juridique des organismes porteurs de projets financés, leur domaine d'intervention et les volumes moyens de financement accordés (conformément à leur demande)²⁰. De façon générale, le volume de financement reste suffisant pour une bonne mise en œuvre des projets subventionnés.

93.! Les projets subventionnés sont dans leur majorité encore au stade de démarrage et affichent d'importants retards dans l'exécution de leur plan de travail. Ainsi, l'analyse de la performance du portefeuille de projets subventionnés au moment de l'évaluation révèle un taux d'exécution technique et financier globalement faible tout type de projet confondu. Pour les projets de recherche subventionnés cette situation s'explique notamment par les retards enregistrés dans la mise à disposition des ressources

produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop a réalisé d'importantes avancées qui tiennent dans une large mesure de leur capacité d'autofinancement.

94.! Pour la majorité des projets subventionnés répondant (63%) le montant du financement alloué à leur projet est suffisant pour une mise en œuvre optimale des activités programmées. A contrario, 37% des répondants considèrent les ressources allouées insuffisantes (même s'ils ont eux-mêmes proposé le budget). Le déficit de couverture de certaines activités critiques de leur projet a eu une incidence sur leurs conditions de mise en œuvre et leur efficacité. Ce constat est particulièrement valable pour les projets de

Tableau n°04 : Nombre d'emplois créés par type, tranche d'âge et sexe

Type d'emplois	Nombre
----------------	--------

d'éducation environnementale et en matière de renforcement de capacités des personnes issues des communautés locales sur des pratiques durables, des résultats probants restent à faire sur les autres volets de l'intervention. En effet, des études pilotes pluridisciplinaires pour la détermination des valeurs sociales et culturelles n'ont pas encore débuté malgré les avancées en matière d'identification de thématiques. En outre, si le nombre de filières rentables identifiées

mobilisées auprès de l'Union Européenne dans le cadre du paiement de la première tranche 2.131.610 euros. Ainsi, le projet affiche un solde de trésorerie de -288 159 euros correspondant aux avances consenties par l'UICN.

107.! Les engagements en cours couvrent les contrats de subvention (523.000 euros) et les contrats individuels (84.141 euros) de l'UICN et les soldes IP non justifiés des autres codemandeurs (Eclasio, GRGR, UP et WIACO) pour un montant de 1.399.893 euros. Les subventions signées par les autres codemandeurs à l'exception de WIACO s'élèvent à 714.000 euros dont 442.000 euros par UP, 172.000 euros par GRGR et 100.000 euros par Eclasio. Il convient de relever que le taux relativement satisfaisant d'engagement cache mal la faiblesse du taux d'exécution financière du projet en rapport avec son budget global.

108.! Le projet présente un taux d'exécution financière modérément satisfaisant, mais qui reflète le niveau de progrès dans la réalisation des activités et vers l'atteinte des objectifs poursuivis dans les différents volets du projet. En effet, sur un budget de 9.900.000 euros, un montant total de 2.419.769,13 euros a été effectivement dépensé sur la période sous revue soit un taux d'exécution de 24,4% (au 31 mars 2022). Par contre, le niveau d'exécution est assez faible en ce qui concerne la mise en œuvre du fonds de subvention. Il faut noter que si un budget important (2.939.345,67 euros) est accordé à 29 projets conventionnés, le rythme de libération des financements est encore modéré (14,9%) compte tenu du retard accusé dans la mise en place des projets, dans l'élaboration des rapports

112.! En conclusion, le niveau d'efficience allocative du projet est jugé modérément satisfaisant en raison de la part importante des ressources affectées à la réalisation des activités subventionnées au plus près des bénéficiaires malgré le taux d'exécution modéré

du manuel de procédures²² élaboré en référence aux exigences du contrat de subvention et pour l'essentiel des règles applicables au niveau de UE et de l'UICN. Elle a également tiré avantage des standards élevés de procédures de l'UICN en matière de gestion administrative et financière. Il en est de même du cadre de gestion préexistant au niveau des codemandeurs. Le dispositif de gestion financière est animé par un Responsable administratif et financier²³ (RAF) aujourd'hui totalement dédié au projet malgré qu'il ne soit initialement affecté au projet qu'à mi-temps, (50% de son temps de travail devant être consacré au projet Biopama). Le RAF joue un rôle de premier plan dans les processus de passation de marché notamment pour la vérification des disponibilités des lignes de crédits pour les projets de marché dont la préparation est assurée par le coordonnateur du projet. Les principales faiblesses de la gestion administratives et financière ont trait au(x) :

- !! Retard accusé dans la réalisation du seul audit organisé depuis le début du projet. Encore en cours, il a accusé un retard important dans sa réalisation pour des raisons liées aux lenteurs dans le processus de contractualisation alors que même le prestataire en charge a été recruté en amont. A cela s'ajoute la question de la disponibilité de l'information financière provenant des codemandeurs.
- !! Retard dans la production des

des importants retards accusés dans la réalisation des activités qui s'appuient sur ces diagnostics. Il est probant que la réalisation des études de faisabilité et des études préalables avant la phase de réalisation du projet permet de faire des choix fondés sur les résultats des diagnostics préalables. De même, la durée prévue du projet, de 47,5 mois, est relativement limitée pour atteindre les objectifs de développement qui s'articulent en gros à l'optimisation de la performance dans la gestion des aires protégées et à la

capacités trouvent leur cause, pour la plupart du temps, dans le fait qu'une fois subventionnés les projets ne mettent pas à disposition les profils pertinents conformément à leur proposition. Par ailleurs, l'articulation des indicateurs de résultats des projets subventionnés à ceux du projet PAPBio C1-Mangroves a été optimisée avec l'élaboration et le partage d'un outil de collecte de données de suivi des projets subventionnés à l'effet d'informer le suivi-évaluation du projet PAPBio

valorisation de la mangrove par les GPF en constitue un bel exemple. Ce fonds sera renforcé par Enda Ecopop avec d'autres financements en vue de réduire le niveau d'exposition et de vulnérabilité des organisations exploitants la mangrove dans le Grand Saloum.

138.! De façon générale, les activités de surveillance et de valorisation se développent suivant des modalités très propices à la durabilité des acquis. La volonté des communautés à s'investir dans la gestion des écosystèmes est de plus en plus marquée et leurs compétences sont susceptibles de se former progressivement avec les actions de renforcement des capacités en matière d'exploitation durable des ressources et de surveillance participative. A cela s'ajoute la mise à disposition de matériels adéquats pour améliorer les conditions de suivi et de surveillance des AP. Par ailleurs, il est noté une certaine tendance au renouvellement des comités de gestion et des instances décisionnelles des AMP. La durabilité dans la gestion des AP profitera certainement de la mise en œuvre des PAG mis à jour. Toutefois, pour le cas spécifique de la définition d'outils et de système d'information environnementale sur la mangrove, il est à redouter, pour le cas spécifique du Grand Saloum, que l'étendu de l'espace à couvrir et la réticence des acteurs à partager l'information sur la ressources soient de sérieux risques quant à la durabilité du dispositif conçu.

139.! Le constat général d'existence d'une masse critique de gages de durabilité est corroboré par les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires de subvention qui déclarent dans leur quasi-totalité (94%) avoir pris des mesures concrètes pour assurer la durabilité des actions menées dans le cadre du projet et de leurs acquis. De façon générale, les répondants font état de dispositions spécifiques

de revenus (maraichage, Aviculture et Écotourisme) qui seront développées dans sa seconde phase. Cependant, pour 42% des bénéficiaires répondants des contraintes majeures sont susceptibles de limiter la durabilité des interventions et des résultats obtenus. Pour l'essentiel elles ont trait aux effets potentiels liés aux risques sécuritaires et à l'instabilité politique dans la sous-région (Casamance, Guinée-Bissau, République de Guinée).

141. La durabilité des acquis et résultats du projet est jugée satisfaisante : la pertinence à l'entrée du projet constitue une garantie certaine quant à la durabilité des acquis issus de l'action menée dans ses différents volets. Des gages importants de durabilité sont identifiés au plan institutionnel et technique. Cependant, le risque que le déficit de mise en place de mécanismes autonomes de financement remette en cause la pérennité des plateformes et l'implication des acteurs communautaires dans la surveillance et la conservation des aires et des ressources est important. Pour les projets subventionnés, la quasi-totalité des répondants déclare avoir mis en place des mesures favorables à la durabilité de leurs actions et des résultats attendus.

!!Initiation par le président du comité de pilotage de correspondances pour :

!Inviter de façon formelle les organisations membres à identifier des représentants pertinents du fait de leur position

qualité et pour leur permettre d'organiser des réponses dans de bonnes conditions. !

contribution aux résultats. Pour ce faire, il est recommandé de procéder à une révision de la matrice de performance du projet en vue d'améliorer la pertinence des indicateurs et de leur cible. De même, le projet devrait continuer son effort de renforcement de capacité des

l'accès à la subvention notamment pour les pays lusophones. De plus, le projet devrait prendre des mesures pour la mise à disposition des fonds à temps et comme préconisé plus haut, proroger les délais de clôture des projets financés pour résorber les retards accusés. Dans le même temps, des dispositions idoines doivent être prises pour réviser la périodicité des rapports financiers et/ou procéder à leur simplification. Enfin, le projet devrait étudier au cas par cas les possibilités d'ajustement de certaines cibles compte tenu du niveau de performance actuelle et de la faisabilité des projets au regard de leur contrainte d'intervention (relocalisation de site, réduction de cibles).

l'exécution des plans de travail des projets ;

ANNEXES

Annexe 2 : Liste des projets financés par pays

Pays	Thématique	Nom de l'Agence	Titre du Porjet	Budget du projet en Euro

| | | | | ! |

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

N°	Prénoms & Nom	Fonctions/Structures	Email/Contacts
1	Aliou Faye	Directeur régional UICN	aliou.faye@iucn.org
2	Renaud Bailleux	Coordonnateur du Prog Marin et Côtier UICN	renaud.bailleux@iucn.org
5	Paul Silai Tendeng	Coordonnateur du projet UICN	77 650 26 53 - paul.tendeng@iucn.org
6	Bara Top	communication et plaidoyer UICN	
7	Faouzi Maamouri	Coordinateur Régional de Programme UICN	aouzi.maamouri@iucn.org
1	Simon Damien Ntap	Coord des Programmes Eclasio	762242970 / simon.ntab@eclosio.org
2	Cyrielle Da Souza	Coord Prog Kinomé	00 245 956 628 523 / cyrielle.de-souza@kinome.fr
3	Julia Rerolle	Coord Prog Multi pays GRDR	245 966 159 740 / julia.rerolle@grdr.org
4	Carmel Moran	Coord Programme United Purpose	773419525 / carmel.moran@united-purpose.org
PPC Sénégal			
1	Mouhamadou A BA	Directeur exécutif NCD	77 563 14 34
2	Djibril Mangane	Coord projet mangrove Enda Ecopop	77 501 14 82
3	Mapathé DOIBA	Conservateur AMP Joal Fadiouth	77 545 98 86
4	Omar Faye	Adjoint conservateur	
5	Abdou Karim Sall	Point focal enda	77 316 96 60
6	Djidiack Faye	Coord plateforme	77 610 19 13
7	Momar Talla Ndiaye	Assistant technique ARD	77 809 24 03

Annexe 4 : Liste des documents consultés

Annexe 6 : Résultats de l'enquête sur le portefeuille de projets subventionnés

Le projet de recherche porté par l'IST (Sénégal) sur l'impact de l'érosion hydrique sur le fonctionnement hydrogéologique

En revanche, le projet d'appui aux modèles de valorisation des produits halieutiques dans la commune de Joal-Fadiouth (PROMOVAL) porté par Enda Ecopop a réalisé d'importantes avancées. En effet, le projet a organisé une tournée institutionnelle suivi de la réalisation d'un atelier de lancement. En outre, il a réalisé une étude diagnostique organisationnelle des groupements de femmes bénéficiaires du projet et procédé à leur formation sur les techniques d'aménagements de guirlandes et sur les techniques d'ensemencement des arches. Sur un autre volet, le projet a procédé à l'ensemencement de 2 ha des vasières avec 3 tonnes d'arches et à l'aménagement de 3,5 Km de guirlande et de 600 pochons flotteurs pour l'ostréiculture en zone mangrove. Par ailleurs, il a procédé à la dotation de 30 claies de séchage surélevés et d'une cinquantaine d'équipements de production (Caisses plastiques, Couteaux, Bottes, Gants, Décamètres, Bacs à fermentation). Pour appuyer la commercialisation, le projet a mis en relation les groupements de femmes avec deux plateformes de e-

l'aménagement de guirlandes, justifiant la proposition d'un ajustement très significatif des cibles (5 km ou lieu de 50 km).

Seuls 42% des bénéficiaires de subvention répondant déclarent bénéficier d'autres appuis financiers provenant de PTF ou d'organismes publics intervenant dans le secteur. Pour l'essentiel, il s'agit du FEM/PNUD (RID Bénin), de MAVIA, RAMPAO, PME, FEM (AMPC Sénégal), du programme PPI du comité français de l'UICN (AMPG, Sénégal) et de US Fish and Wildlife service (Program Reptil and Amphibian, Sierra Léonne).

Pour l'essentiel, les structures/consortium ont reçu une assistance technique d'un partenariat. En effet 68% des répondants affirment que leur structure bénéficie d'une assistance technique ou d'un partenariat avec les acteurs intervenant dans le champ. Les organisations privées et publiques sont des partenaires des organisations avec une diversité des modalités d'assistance techniques. C'est le cas de l'ONG RID appuyé par la section Communale des Eaux, Forêts et Chasse de Ouidah en matière de reboisement de la mangrove et de suivi de la plantation. Elle est également soutenue dans son action par la cellule Communale de l'ATDA 7 (Agence Territoriale de Développement de l'Agriculture, pôle 7) de Ouidah en



Request for Proposals (RfP)

Evaluation à mi-parcours du Projet FED/2018/399-416

Gestion des Forêts de Mangroves du Sénégal au Bénin. PAPBio C1-Mangrove

Bureau de l'IUCN pour le programme Afrique Centrale et Occidentale, PACO

Date d'émission : 08 octobre 2021

Date et heure de clôture : 29 octobre 2021 à 23h59 GMT

Contact à l'IUCN :

Paul Tendeng, Coordinateur du projet Gestion des Forêts de Mangrove

1.5.

personne de contact de l'UICN mentionnée plus haut. Aucun autre staff de l'UICN ne doit être contacté dans le cadre du présent appel d'offres.

Dans la mesure du possible, l'UICN communiquera les réponses aux questions, dûment formulées, à tous les soumissionnaires. Si vous considérez que le contenu de votre question est confidentiel, vous devez le préciser au moment de la formuler.

1.6. Modifications des documents de candidature

L'UICN peut prolonger la date et l'heure de clôture de la demande de propositions si nécessaire, en notifiant à cet effet les soumissionnaires des offres déjà reçues.

1.7. Modalités et conditions de soumission des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au -PACO avant le **Vendredi 29 octobre 2021 à 23:59 heures (UTC-GMT)**, signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale :

soit par dépôt sous enveloppes séparées pour l'offre technique et l'offre financière, cachetées avec la mention « Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin » : Evaluation à mi-parcours » « A à UICN Programme Afrique Centrale et Occidentale, Bureau Régional. Complexe SICAP Point E, Bâtiment D, 4^{ème} étage. BP : 3215 Dakar, Sénégal.

soit par email en fichiers **sous format PDF protégés par des mots de passe** paco@iucn.org avec le titre « Proposition-Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin »: « Evaluation à mi-parcours ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email - PACO, M. Ny-Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la

[Ny-
andry.rakotoharintsifa@iucn.org](mailto:ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org) ».

1.8. Propositions tardives et incomplètes

Toute proposition reçue par l'UICN après la date et l'heure de clôture de la demande de propositions et toute proposition incomplète ne sera pas prise en considération. L'UICN ne tiendra pas compte des retards éventuels dans la transmission de la proposition du soumissionnaire à l'UICN.

1.9. Abrogations et modifications de la proposition

à propositions, par notification écrite au contact de l'UICN. Aucune modification ou retrait ne sera acceptée el

1.10. Validité de la Proposition

Les propositions soumises en réponse au présent appel d'offres doivent rester valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date de clôture de l'appel d'offres.

1.11. Evaluation des propositions

L'évaluation des propositions sera effectuée exclusivement en fonction des critères d'évaluation et leur pondération relative spécifiée dans la partie 3 du présent appel de propositions.

PARTIE 2 - LES EXIGENCES

1. Contexte

l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et de gouvernements locaux. Elle compte plus de 110 États membres et plus de 100 gouvernements locaux. Elle est la plus grande organisation internationale de conservation de la nature au monde. Elle compte plus de 100 ans d'existence et est reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) comme l'organisme de référence en matière de conservation de la nature.

Elle compte plus de 100 ans d'existence et est reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) comme l'organisme de référence en matière de conservation de la nature.

Le programme PAPBio (Programme d'Appui à la Préservation de la Biodiversité) est financé par le 11^e Fonds européen de développement (FED) dans le Domaine prioritaire 3 : Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il vise à appuyer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et

- PAPBio" (ROC/FED/039-269)

en Afrique de l'ouest (Gambie, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo), et pour un budget total de 53,5 millions d'euros (53,5 M€).

Dans le cadre du programme PAPBio, l'UE a signé deux conventions de financement avec l'UICN :

la Convention "Gouvernance régionale des mangroves du Sénégal au Bénin" ; et
la Convention "Gouvernance régionale des

écosystèmes d'eau douce du Sénégal au Bénin"

le collectif 5Delta, les opérateurs des autres projets du programme PAPBio, les ministères, partenaires et bénéficiaires des pays concernés.

3. Spécifications de la mission

a.

La mission se déroulera en plusieurs étapes qui sont :

- la phase de démarrage avec la réunion de cadrage ;
- la phase de recherche documentaire ;
- la ;
- la

Un atelier de validation du rapport sera organisé par

Il est attendu des évaluateurs la prévision de 4 visites terrains de 3 jours chacune, dans 4 pays bénéficiaires de (1 pays par paysage prioritaire de conservation) qui sera discuter et arrêté pendant la rencontre de cadrage.

La mission
efficience, durabilité et pers

critères

du CAD, à savoir : pertinence, efficacité,

faciliter les contacts entre le ou les consultants et toutes les parties prenantes du projet ;
s que

6.

un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
une proposition de calendrier de versement.

PARTIE 5 - DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent au présent appel d'offres (AO) :

Contrat	Désigne tout contrat ou autre engagement juridique qui résulte du présent appel à propositions.
Contractant	Désigne l'entité qui signe un contrat avec l'IUCN pour la prestation de services.
Instructions	Désigne les instructions et conditions énoncées dans la partie 1 de la présente demande de propositions.
IUCN	Signifie UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.
IUCN Contact	Signifie la personne désignée par l'IUCN pour être contactée exclusivement dans le cadre de la présente demande de propositions et du contrat.
Proposition	Désigne une offre écrite soumise en réponse à la présente demande de propositions.
Soumissionnaire	Désigne une entité qui soumet, ou est invitée à soumettre, une proposition en réponse à cet appel à propositions.
Exigence	Désigne la prestation à effectuer par le contractant à l'IUCN conformément à la partie 2 du RfP.
RfP	Request for Proposals